

**218**P  NP **DM238**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe

St-Constant, 2 septembre 2005

Montérégie

6211-06-075

Secrétaire du BAPE,  
A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec G1R 6A6

Non au tronçon Jean Leman de l'autoroute 30

Messieurs les commissaires,

J'habite St-Constant depuis plusieurs années et je veux donner mon opinion sur le projet de prolongement de l'autoroute 30 au sud de St-Constant, entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman.

En ce qui me concerne, ce tronçon Jean-Leman fait partie du tracé sud de l'autoroute 30 à St-Constant. Ce projet doit être considéré dans son ensemble et non fragmenté comme il est proposé actuellement.

Lors des audiences publiques en 2002, la conclusion aurait pu être tout autre si les commissaires avaient tenu compte d'un prolongement au niveau du tronçon Jean-Leman.

Donc, je demande que l'étude se fasse sur le projet en entier, étant donné que les études n'étaient pas complètes en 2002 pour le tracé sud qui aura énormément d'impacts négatifs pour l'environnement et la qualité de vie pour nous, les milliers de citoyens vivant à proximité. Nous n'avons pas pu intervenir en 2002, n'ayant pas d'études complètes disponibles à ce moment-là.

J'espère que ce projet ne sera pas autorisé parce qu'il y a le tracé nord sur la route 132 qui a fait l'objet de toutes les études nécessaires à la réalisation de l'autoroute 30 et a fait consensus dans le milieu.

Donner suite au tronçon Jean Leman et à l'autoroute 30 au sud serait comme les fusions forcées des villes que le présent gouvernement avec vigueur a toujours dénoncé. Moi aussi, je m'oppose au tracé forcé.

Suzanne Marchilou  
Olivia Giocondese



Suzanne Marchilou  
Olivia Giocondese